

## Procès-verbal

Séance du conseil de la Ville de Macamic tenue le 14 avril 2014, à 19 heures, à laquelle étaient présents le maire Claude N. Morin, la conseillère Linda Morin et les conseillers suivants : Patrick Morin, Ghislain Brunet, Louis Proulx et Yvan Verville. Étaient également présents le directeur général, Denis Bédard et la secrétaire-trésorière adjointe, Joelle Rancourt.

Absence : Le conseiller Marco Desforges.

1. Ouverture de la séance par le maire Claude N. Morin.

2014-04-055

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Linda Morin, appuyé par le conseiller Louis Proulx et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par le maire, Claude N. Morin, tout en gardant les questions diverses ouvertes.

### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 10 mars 2014;
4. Approbation des comptes :
  - a) Liste des chèques au montant de 235 146,87 \$;
  - b) Liste des chèques au montant de 7 038,60 \$;
  - c) Liste des salaires au montant de 27 274,00 \$;
  - d) Liste des indemnités de départ des élus de 13 652,95 \$;
5. Période de questions;
6. Correspondance reçue et envoyée pour le mois de mars 2014;
7. Achat d'un marteau brise roches;
8. Demande de dérogation mineure – monsieur Janel Lecours;
9. Nomination de 3 représentants au sein du conseil d'administration de l'O.M.H.;
10. Fête nationale du Québec – Demande d'assistance financière;
11. Demande à la CPTAQ – monsieur Jacques Vallières;
12. Soumissions :
  - a) Contrat d'entretien des espaces verts 2014 à 2016;
  - b) Contrat d'entretien du contour des bassins à l'usine d'épuration des eaux usées 2014 à 2016;
13. Signataires pour les effets bancaires;
14. Reconnaissance – 25e anniversaire de DMC Soudure inc.;
15. Appui au projet du Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la Ville de Macamic;
16. Présentation « Les mercredis des merveilles » édition 2014;
17. Appui financier à l'École de musique d'Abitibi-Ouest inc.;
18. Rencontre avec les intervenantes du CLSC de Macamic;
19. Questions diverses :
  - a) Éclairage stationnement de l'église (Patrick Morin);
  - b) Soirée reconnaissance - Bénévoles bibliothèques (Linda Morin);
  - c) Rencontre avec les propriétaires riverains (Ghislain Brunet);
  - d) Invitation de la MRC (Claude N. Morin);

- e) Camion ordures (Joelle Rancourt);
- f) Banderole au Centre Joachim-Tremblay (Louis Proulx);
- 20. Rapport des comités;
- 21. Période de questions;
- 22. Levée de la séance.

En conséquence, les résolutions suivantes sont conformes à l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

**Les points 18, 19a), 19c), 19d), 19e) et 19f) n'ont été que discutés aucune décision ne s'y rattache.**

Il y aura dispense de lecture du procès-verbal, car les membres du conseil présents renoncent à sa lecture puisqu'ils déclarent avoir reçu et lu le présent procès-verbal conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

**2014-04-056**

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MARS 2014**

Il est proposé par le conseiller Patrick Morin, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QUE : Le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2014 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

**2014-04-057**

**4. APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par le conseiller Louis Proulx, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QUE : Les items suivants soient acceptés :

- a) Liste des chèques au montant de 235 146,87 \$;
- b) Liste des chèques au montant de 7 038,60 \$;
- c) Liste des salaires au montant de 27 274,00 \$;
- d) Conformément à la loi : la liste des indemnités de départ des élus de 13 652,95 \$;

Adoptée à l'unanimité.

**5. Période de questions**

Aucune question.

6. **CORRESPONDANCE REÇUE ET ENVOYÉE DU MOIS DE MARS 2014**

Le directeur général donne des informations concernant la correspondance reçue et envoyée pour le mois de mars 2014.

2014-04-058

7. **ACHAT D'UN MARTEAU BRISE ROCHES**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par le conseiller Louis Proulx et résolu :

QUE : Les élus confirment l'achat d'un marteau brise roches au montant de 22 375 \$ plus taxes de la compagnie Technifab Industries.

Adoptée à l'unanimité.

2014-04-059

8. **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – MONSIEUR JANEL LECOURE**

Considérant qu'aucune opposition n'a été exprimée suite à la publication, dans le journal Le Citoyen, édition du 26 mars 2014, d'une demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 607, 10<sup>e</sup>-et-1<sup>er</sup> rang de Colombourg, Macamic;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil municipal l'acceptation de cette demande;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Patrick Morin, appuyé par la conseillère Linda Morin et résolu :

QUE : La demande de dérogation mineure sur la propriété de monsieur Janel Lecours située, au 607, 10<sup>e</sup>-et-1<sup>er</sup> rang de Colombourg, Macamic, soit acceptée, aux conditions suivantes:

- ↳ Permettre la construction d'un bâtiment secondaire détaché avec une hauteur des murs prise entre le niveau du plancher et le point le plus élevé du mur de 4,88 mètres au lieu de 3,1 mètres et avec une superficie maximale de 133,83 mètres carrés au lieu de 120 mètres carrés tel que décrit au règlement No 07-080 et ses amendements de la ville de Macamic;

Adoptée à l'unanimité.

2014-04-060

9. **NOMINATION DE 3 REPRÉSENTANTS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'O.M.H.**

Il est proposé par la conseillère Linda Morin, appuyé par le conseiller Yvan Verville et résolu :

QUE : La Ville de Macamic nomme messieurs Daniel Rancourt, Rock Morin et Claude Labbé pour représenter la Ville au sein du conseil d'administration de l'O.M.H. de Macamic.

Adoptée à l'unanimité.

2014-04-061

10. **FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC – DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE**

Il est proposé par le conseiller Patrick Morin, appuyé par le conseiller Louis Proulx et résolu :

QUE : Madame Annick Gaudet, adjointe administrative de la Ville de Macamic soit autorisée à formuler une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des québécoises et québécois pour l'organisation de la fête nationale du Québec 2014.

Adoptée à l'unanimité

2014-04-062

11. **DEMANDE À LA CPTAQ – MONSIEUR JACQUES VALLIÈRES**

Considérant que cette demande est conforme aux règlements municipaux;

Considérant que la municipalité profiterait de cette implantation;

Considérant que la demande vise l'utilisation à une fin autre que l'agriculture du lot 4 049 175 du cadastre du Québec, d'une superficie de 3000 mètres carrés;

Considérant que le terrain visé est dans une zone où il existe déjà des résidences qui longent cette route;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Linda Morin, appuyé par le conseiller Patrick Morin et résolu :

QUE : La Ville de Macamic appuie la demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture de monsieur Jacques Vallières du lot 4 049 175 du cadastre du Québec.

Adoptée à l'unanimité.

12. **Soumissions :**

2014-04-063

a) **SOUMISSION – CONTRAT D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS 2014 À 2016**

Suite à la parution d'un appel d'offres public publié dans le journal l'Écho d'Abitibi-Ouest, la seule **soumission reçue étant :**

**Paysages 5 Saisons inc. :**

- 1re - Entretien des espaces verts : 30 699 \$ plus taxes par année  
(2014 à 2016 inclusivement)
- 2° - Travaux de raclage et de ramassage : 3 000 \$ plus taxes par année  
(2014 à 2016 inclusivement).

Considérant qu'un seul soumissionnaire a déposé une soumission et qu'elle est conforme;

Considérant que le conseil municipal trouve trop haute la soumission qui est en deux volets;

Il est proposé par le conseiller Louis Proulx, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QUE : De mandater le directeur général, et ce, conformément à la loi puisqu'il n'y a qu'un seul soumissionnaire, afin de négocier avec le président de Paysages 5 Saisons les offres suivantes et aux montants maximums suivants, et ce, pour les années 2014 à 2016 inclusivement :

- Entretien des espaces verts : 25 135\$ plus taxes par année  
(2014 à 2016 inclusivement);
- Travaux de raclage et de ramassage : 1 311 \$ plus taxes par  
année  
(2014 à 2016 inclusivement);

QUE : Le directeur général de la Ville de Macamic, monsieur Denis Bédard soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Macamic, ledit contrat s'il y avait entente avec le président de Paysages 5 Saisons selon les prix énumérés ci-dessus.

**Intervention du directeur général:**

Bien que la résolution du conseil municipal est bien comprise et acceptée à l'unanimité par les élus, le directeur général, monsieur Denis Bédard précise aux membres du conseil municipal qu'il désire s'adjoindre lors des rencontres de discussions et de négociations avec le président de l'entreprise Paysages 5 Saisons, la participation de madame Joëlle Rancourt, secrétaire-trésorière adjointe de la Ville de Macamic afin d'éviter toute apparence de conflit d'intérêt dans ce dossier.

Adoptée à l'unanimité.

2014-04-064

b) **SOUSSION – CONTRAT D'ENTRETIEN DES  
CONTOURS DES BASSINS À L'USINE D'ÉPURATION DES  
AUX USÉES 2014 À 2016**

Suite à la parution d'un appel d'offres public dans le journal l'Écho d'Abitibi-Ouest, la seule **soumission reçue est :**

Paysages 5 Saisons inc. :

Prix forfaitaire année 2014	:	3 680,00 \$ plus taxes
Prix forfaitaire année 2015	:	4 232,00 \$ plus taxes
Prix forfaitaire année 2016	:	4 866,80 \$ plus taxes

Il est proposé par le conseiller Louis Proulx, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QUE : La Ville de Macamic accepte la soumission de Paysages 5 Saisons inc. pour le contrat d'entretien des contours des bassins à l'usine d'épuration des eaux usées pour les années 2014 à 2016 inclusivement aux montants décrits ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité.

2014-04-065

13. **SIGNATAIRES POUR LES EFFETS BANCAIRES**

Il est proposé par le conseiller Patrick Morin, appuyé par le conseiller Yvan Verville et résolu :

QUE : Les personnes suivantes sont autorisées à signer les effets bancaires qui se rattachent au folio 446790 de la Ville de Macamic :

- ↪ Claude N. Morin, maire et;
- ↪ Denis Bédard, directeur général ou;
- ↪ Joëlle Rancourt, adjointe à la direction générale ou;
- ↪ Ginette Labbé, secrétaire-trésorière adjointe ou;
- ↪ Richard Michaud, surintendant des travaux publics.

QUE : La secrétaire administrative, Jocelyne Laforest ou la secrétaire-trésorière adjointe, Ginette Labbé soient autorisées à récupérer les commandes numéraires pour un montant maximal de 300 \$.

QUE : Cette résolution est valide à compter de ce jour et abroge et remplace toute autre résolution déjà adoptée.

Adoptée à l'unanimité.

2014-04-066

14. **RECONNAISSANCE – 25<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE DE DMC SOUDURE INC.**

Il est proposé par le conseiller Louis Proulx, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu unanimement :

QUE : La Ville de Macamic procède à l'achat et l'installation de trois (3) panneaux publicitaires aux trois entrées de la ville afin de souligner le 25<sup>e</sup> anniversaire de DMC Soudure inc., en rapport à l'apport économique de cette entreprise pour la municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

2014-04-067

15. **APPUI AU PROJET DU FONDS DE MISE EN VALEUR DES LOTS INTRAMUNICIPAUX DE LA VILLE DE MACAMIC**

ATTENDU QUE le Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la MRC d'Abitibi-Ouest est mis à la disposition des municipalités locales pour la réalisation d'activités sur les lots épars et les blocs de lots (lots sous conventions d'aménagement forestier);

ATTENDU QUE l'aide annuelle octroyée aux projets situés sur le territoire de la municipalité de la Ville de Macamic ne peut dépasser la somme de vingt mille dollars (20 000 \$);

ATTENDU QUE l'année de référence s'échelonne du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre;

ATTENDU QUE trois dates de dépôt de projet sont établies, soient le 31 mars, le 31 août et le 30 novembre de chaque année;

ATTENDU QUE la Ville de Macamic demande une aide financière au Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux pour la réalisation des activités suivantes : Travaux d'aménagement 2014;

ATTENDU QUE l'aide financière demandée est de 20 619 \$.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Patrick Morin, appuyé par le conseiller Yvan Verville, il est unanimement résolu :

- d'appuyer la demande d'aide financière au Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la Ville de Macamic pour un montant maximum de 20 000 \$;
- d'autoriser madame Annick Gaudet, adjointe administrative à signer la documentation relative au projet.

Adoptée à l'unanimité.

2014-04-068

16. **PRÉSENTATION « LES MERCREDIS DES MERVEILLES » ÉDITION 2014**

Il est proposé par le conseiller Patrick Morin, appuyé par le conseiller Louis Proulx et résolu :

QUE : La Ville de Macamic accepte sous conditions, la présentation de la nouvelle appellation : « Les mardis des merveilles » pour l'année 2014 conditionnellement à l'acceptation des modifications à l'offre déposée par monsieur Gilles Parent, à savoir:

- Changement de la journée des prestations, pour, le mardi au lieu du mercredi, donc cela devra s'appeler dorénavant, les mardis des merveilles;
- Que le nombre de prestations sera de 4 représentations (trois à Macamic et une au secteur Colombourg, et ce, dans le parc Optimiste);

QUE : De suggérer à monsieur Gilles Parent de faire participer la jeune relève de Macamic et du secteur de Colombourg à ses spectacles sans coûts additionnels pour la municipalité;

QUE : Le prix proposé par représentation par monsieur Gilles Parent soit accepté et sera ajusté selon le nombre de représentations qui sont autorisées par le conseil municipal, soit pour un maximum de quatre (4) et qu'au cas d'annulation d'une ou des prestations, que le prix sera ajusté en fonction du nombre de représentations annulé.

Adoptée à l'unanimité.

2014-04-069

17. **APPUI FINANCIER À L'ÉCOLE DE MUSIQUE D'ABITIBI-OUEST INC.**

Il est proposé par le conseiller Patrick Morin, appuyé par le conseiller Louis Proulx et résolu :

QUE : Bien que la municipalité trouve importantes les activités de l'École de musique en Abitibi-Ouest, la Ville de Macamic ne pourra accepter et donner suite à cette demande étant donné l'abondance des demandes de contributions reçues cette année et que la Ville de Macamic doit limiter ses interventions dans ce domaine afin d'être équitable envers tous les demandeurs.

Adoptée à l'unanimité.

19. **Questions diverses**

2014-04-070

b) **SOIRÉE RECONNAISSANCE - BÉNÉVOLES BIBLIOTHÈQUES**

Il est proposé par le conseiller Patrick Morin, appuyé par le conseiller Louis Proulx et résolu :

QUE : La conseillère Linda Morin soit autorisée à organiser un souper pour les bénévoles des bibliothèques de Macamic et du secteur Colombourg, et ce, au Café Elkoza, afin de souligner leur implication et leur travail en tant que bénévole.

Adoptée à l'unanimité.

20. **Rapport des comités**

Le maire Claude N. Morin, le conseiller Yvan Verville et la conseillère Linda Morin font un rapport des dernières rencontres de leur comité respectif.

21. **Période questions**

Aucune question.

2014-04-071

22. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Yvan Verville et résolu à l'unanimité de lever la séance. Il est 21 h 45.

ADOPTÉ.

---

Denis Bédard  
Directeur général  
et secrétaire-trésorier

---

Claude N. Morin  
Maire